

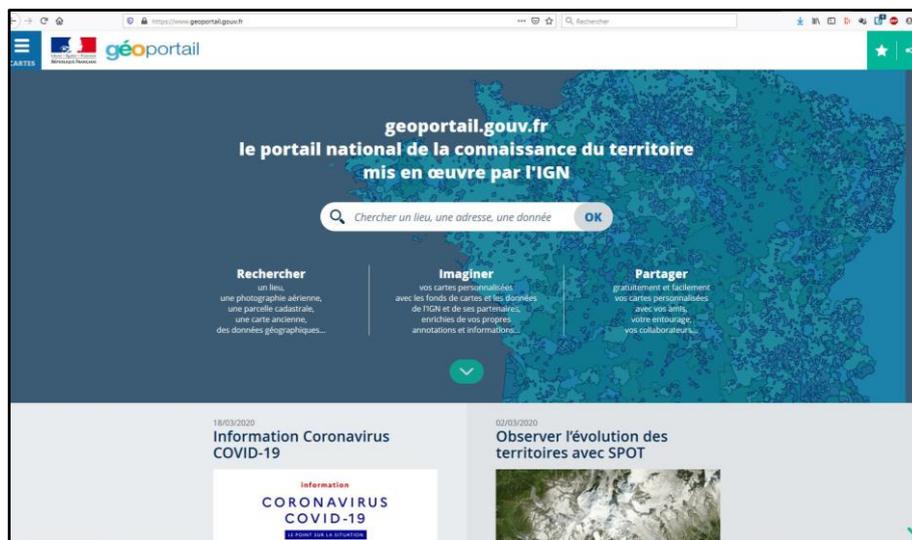
Confinement : avec Geoportail, découvrez la zone de 1km autorisée pour vos sorties à pied

Les restrictions de déplacement liées au confinement ont été renforcées et les contrôles sont fréquents. Si les sorties à pied pour "prendre l'air", pour faire un petit jogging, pour promener son chien ou ses enfants, sont toujours autorisées, elles sont désormais limitées à un kilomètre autour de son domicile.

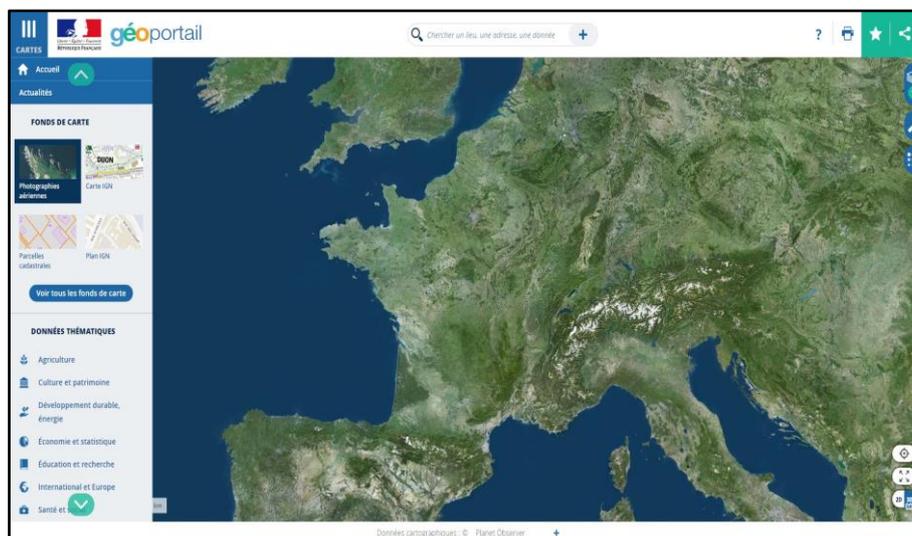
Dans la réalité, cette zone piétonne n'est pas définie à vol d'oiseau mais par les rues et chemins accessibles dans son quartier, et un peu au-delà parfois.

Le site Geoportail permet justement de dessiner avec précision la carte de la zone autorisée. Voici les étapes à franchir pour obtenir la zone à ne pas dépasser...

Allez sur le site Geoportail : geoportail.gouv.fr/carte



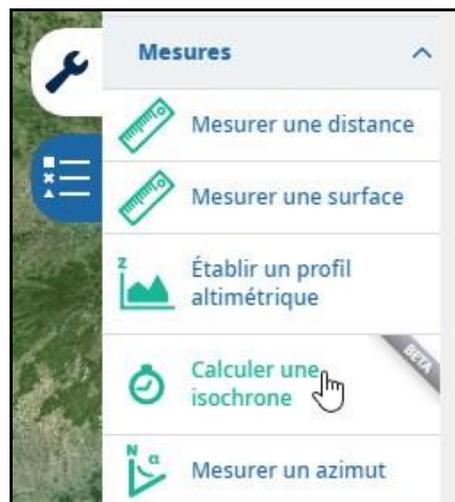
Sur la barre « chercher un lieu », cliquez directement sur OK sans rien rentrer. Vous aurez alors accès à la carte de France :



Cliquez ensuite sur la clé à molette qui apparaît dans un des onglets en haut à droite.
Le menu des outils se déroule.
Cliquez sur la rubrique « mesures »



Dans la rubrique "Mesures", sélectionnez "Calculer une isochrone".



Précisez votre adresse postale complète.

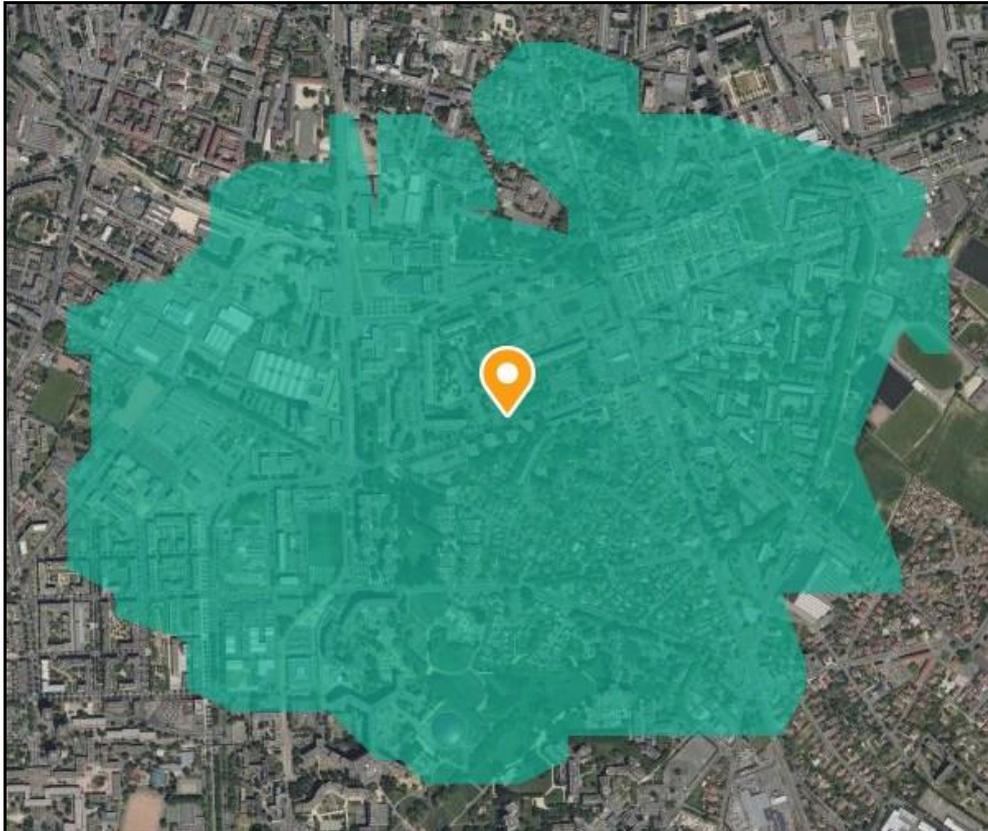
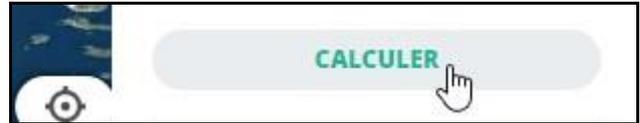
Attention pur l'écriture : Géo utilise les abréviations pour le type de voies (r, av, imp, al...) et ne semble pas aimer les accents...
Ensuite cliquez sur "Isodistance" (alors que c'est le bouton chronomètre qui est présélectionné).



Précisez "1 kilomètre » dans le bloc distance.



Lancez "Calculer" en bas de cette colonne de droite et votre carte de zone de sortie autorisée apparaît !



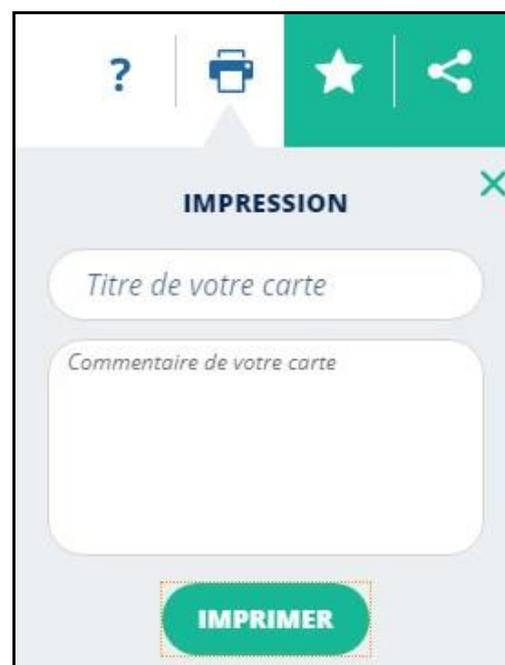
Vous pouvez imprimer cette carte pour vos futures sorties, sur papier ou en faire un fichier pdf que vous pourrez consulter sur votre ordinateur ou votre smartphone (en vous l'envoyant par mail, si votre compte mail est configuré sur votre smartphone).

Imprimer la carte :

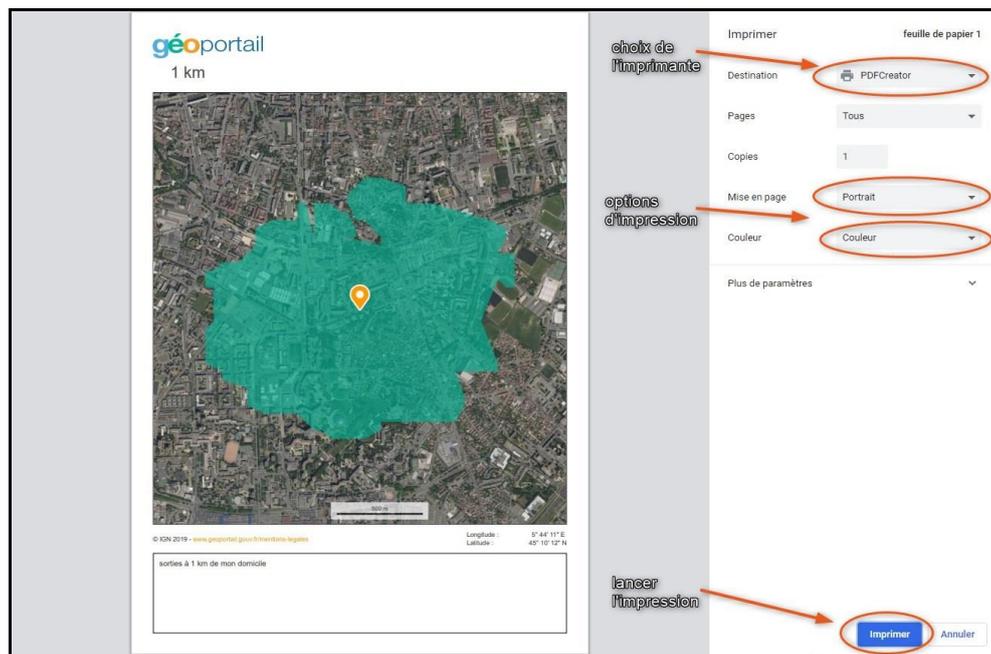
En haut à droite de la page de Géoportail, vous avez une icône d'imprimante.

Cliquez dessus. Une fenêtre s'ouvre.

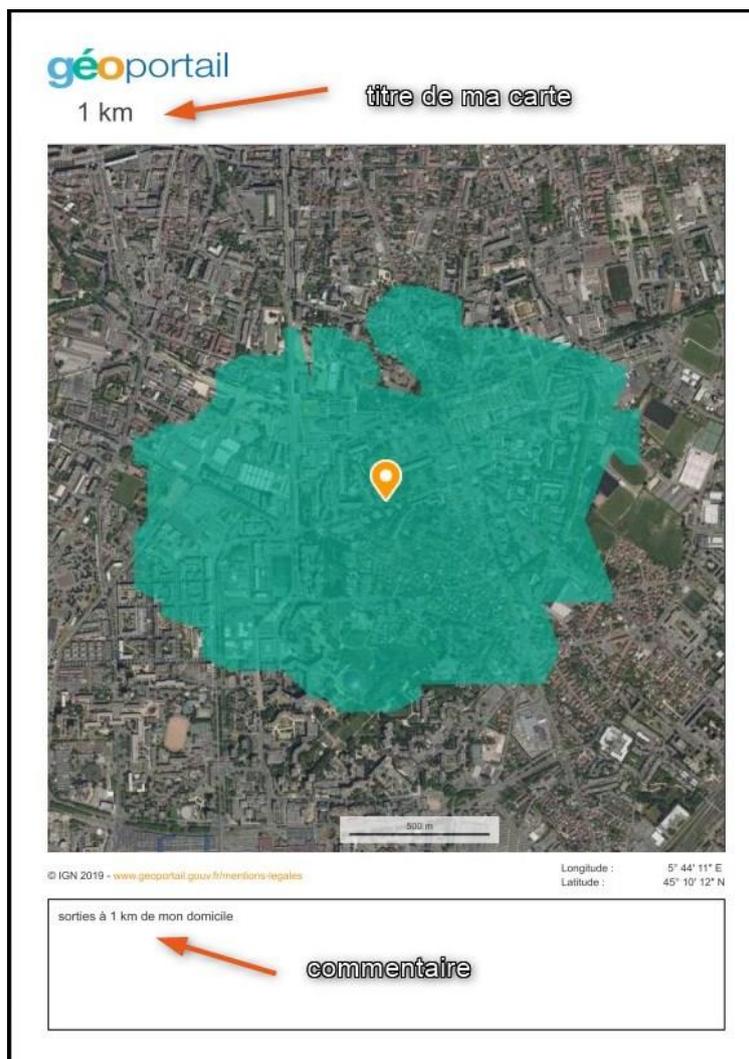
Si vous voulez éditer un pdf, il est mieux de préciser le titre de votre carte. une option un commentaire



Cliquez sur imprimer, une nouvelle fenêtre s'ouvre et vous propose l'impression.
Vous pouvez choisir votre imprimante (dans mon cas j'ai choisi l'imprimante virtuelle « pdfcreator » qui va générer un pdf au lieu d'imprimer la page sur papier.



Résultat de l'impression :



Une autre option visuelle intéressante : le choix des fonds de carte.

En haut à gauche de la page, vous avez l'icône « menu » symbolisée par trois traits verticaux. Cliquez dessus pour ouvrir le menu.



Quand le menu s'ouvre vous voyez apparaître quatre types de fonds de carte.

Par défaut notre carte est en photographie aérienne.

Vous pouvez cliquer sur un autre fonds de carte pour changer l'aspect visuel.

Par exemple choisissez « cartes IGN ».

Vous avez un visuel plus clair...

Attention, chaque fois que vous changez de fonds de carte, votre calcul du km autour de votre domicile disparaît. Ne reste que l'indication de votre domicile...

Ça n'est pas grave, vous n'avez qu'à appuyer encore une fois sur calculer (en bas à droite de la carte, et votre « périmètre de liberté » réapparaît...

Si vous voulez découvrir d'autres fonds de carte, il suffit d'appuyer sur « voir d'autres fonds de carte ».

À vous de voir lequel est le plus lisible...

